

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 8 AVRIL 2024

Le 8 avril 2024 à 18h55, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME MEYER, MME BAHOUGNE, M. ROBERT, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL, M. BIDOUZE, administrateurs formant la majorité des membres en exercices, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTES REPRESENTÉES : MME BASQUE qui a donné procuration à M LE BREDONCHEL
MME NEOLIER, qui a donné procuration MME BOURSEAU
MME LANNELUC qui a donné procuration à M. BIDOUZE

ABSENTES : MME ROHEL, MME BOUDEAU, MME SANS,

Après s'être assuré du quorum M. le Président fait procéder à la désignation du secrétaire de séance, M. LE BREDONCHEL est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9

NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMES : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 25 mars 2024

DATE DE L'AFFICHAGE : 12 avril 2024

★★★★★★

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N° 023-24- OBJET : Modification du règlement de domiciliation

Madame Murielle GARRIGOU, précise au Conseil d'Administration que pour les personnes sans domicile stable, la domiciliation est avant tout la possibilité de recevoir du courrier, donc de garder un ancrage dans la vie sociale. Elle rappelle que dans sa séance du 17 septembre 2020, le Conseil d'Administration a adopté le Règlement Intérieur de la Domiciliation du CCAS de Lesparre- Médoc qui a pour finalité d'informer les usagers sur le fonctionnement de la structure.

Il est proposé aux administrateurs d'adopter le projet de révision du Règlement Intérieur de la Domiciliation, après avoir pris connaissance du document,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

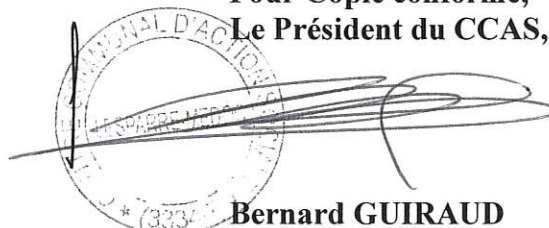
DECIDE A L'UNANIMITE

☞ **D'adopter** le Règlement Intérieur de la Domiciliation modifié, annexé à la présente délibération.

☞ **D'autoriser** M. le Président à signer le règlement afférent et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A Lesparre-Médoc, le 9 avril 2024

**Pour Copie conforme,
Le Président du CCAS,**



Bernard GUIRAUD